

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE ROMEGOUX

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juillet à vingt heure, le Conseil Municipal de la commune de ROMEGOUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Pascal VIALE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

Étaient présents : Jean Pascal VIALE, , Jean-Yves CORNET, Robert MARGAND, Michelle ALVAREZ, Julie DESSINGUE, Mathieu CHAFFANEL, Isabelle PERIGORD, Gabrielle HACALA, Pierrick GAY, Robert MARGAND

Absents excusés : —Cyrille CHAILLOU, Patrice CABIAC, Serge GRECO, Sylvain MOLLA

Absents non excusés : Emmanuel PARENTEAU,

Pouvoir(s) : Sylvain MOLLA a donné pouvoir à Jean-Pascal VIALE

Secrétaire de séance : Michelle ALVAREZ a été élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du PV du 28 juin 2022
- 2- Délibération emprunt relais destiné à financer le projet de lotissement « les Cerisiers
- 3- Sujet divers
- 4- Questions diverses

1. APPROBATION DU PV DU 28 juin 2022

Monsieur le Maire soumet à l'approbation aux membres du Conseil municipal : approuvé à l'unanimité

2. Emprunt relais destiné à financer le projet de lotissement « les Cerisiers »

Le Conseil Municipal de la commune de Romegoux,

Après avoir pris connaissance des propositions reçues des différentes banques consultées et en avoir

délibéré :

- décide de contracter :

* un emprunt relais de **300 00 € (trois cents mille euros)** auprès de la Caisse régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres, destiné à financer la réalisation d'un projet de lotissement, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du capital emprunté : **300 000€ (trois cents mille euros)**
- Durée d'amortissement en mois : **24 mois**
- Type d'amortissement : **IN FINE**
- Taux d'intérêt : **1.58% fixe**
- Périodicité : **Trimestrielle**
- Déblocage des fonds : **10% des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat et le solde dans les 6 mois suivants. Les sommes débloquées portent intérêts.**
- Frais de dossier : **300 €**
- Autres commissions : **Néant**

- s'engage, pendant toute la durée du prêt à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en intérêts et en capital à terme échu.
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de prêt correspondants
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la gestion des contrats d'emprunt.

La séance est clôturée à 20h30